



PARTIR AVEC LE CEERRF EN EUROPE OU DANS LE MONDE

Je prépare ma mobilité avec le CEERRF

Le bureau international du CEERRF est votre interlocuteur dédié à la mobilité internationale.

✉ : international@ceerrf.fr

Les étudiants sont informés des possibilités de stage ou d'études à l'international dès la deuxième année. Les stages en Europe ou à l'international sont possibles en troisième année (semestre 5) ou en quatrième année (semestre 8).

Les stages peuvent avoir lieu en Europe ou dans en dehors de l'Union Européenne, à condition que le CEERRF ait signé au préalable un accord universitaire.

Nous attirons l'attention des étudiants qu'aucun stage dans un pays à risque, sera autorisé. Afin de vous renseigner sur la situation politique, économique, sanitaire d'un pays consultez le site [Conseils aux Voyageurs - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères \(diplomatie.gouv.fr\)](https://diplomatie.gouv.fr/conseils-aux-voyageurs)

Préparation administrative

Les étudiants doivent impérativement fournir les documents suivants :

- Projet de stage ;
- Assurance responsabilité professionnelle ;
- Assurance responsabilité civile vie privée ;
- Assurance rapatriement décès ;
- Carte européenne de santé pour les stages dans l'Union européenne ;
- Assurance santé pour les stages hors Union européenne ;
- Téléchargement de l'application Ariane [Connexion - Ariane - France-Diplomatie](https://ariane.diplomatie.gouv.fr)
- Parcours vaccinal ;
- Téléchargement de Whatsapp pour les échanges avec l'IFMK CEERRF pendant la mobilité ;
- Autres documents demandés par l'établissement d'accueil.

Aucune mobilité ne peut avoir lieu sans la totalité des documents listés ci-dessus.

Le bureau international du CEERRF, accompagne et apporte son expertise auprès des étudiants dans la réalisation de leur projet de mobilité internationale, n'hésitez pas à nous contacter par mail au international@ceerrf.fr ou sur place, aux bureaux administratifs du 1^{er} étage bâtiment A.

